



REPUBLIQUE TUNISIENNE  
MINISTERE DE L'AGRICULTURE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE LA PECHE

**GROUPEMENT INTERPROFESSIONNEL DES PRODUITS DE LA PECHE  
(GIPP)**

**Consultation N° 02 / 2020**

***Choix d'un bureau ou un journaliste pour la Formation et  
l'assistance à la rédaction journalistique***

Le Groupement Interprofessionnel des Produits de la Pêche (GIPP) se propose de lancer une consultation pour le « **Choix d'un bureau ou un journaliste pour la Formation et l'assistance à la rédaction journalistique** ».

Les bureaux ou journalistes qui sont intéressés par cet avis peuvent retirer le dossier de consultation auprès du bureau d'ordre central du GIPP, sis au 37 rue Niger Belvédère Tunis.

Les offres doivent parvenir sous plis fermé par voie postale recommandés ou par rapide poste, ou seront remis directement au B.O.C. du GIPP contre récépissé, et ce, au plus tard le **25/03/2020** (cachet du bureau d'ordre faisant foi).

Les offres doivent être présentées selon l'article 2 du Cahier des charges administratives particulières.